

## **Coronavirus: des professionnels de la santé en référé contre la campagne pour le vaccin anti-grippal**

17 octobre 2020 – <https://www.medi-sphere.be/...>

Une cinquantaine de professionnels de la santé ont demandé, vendredi, devant le tribunal civil de Bruxelles en référé, la cessation de la campagne pour le vaccin contre la grippe, citant l'Etat belge comme responsable. Ils estiment qu'il y a publicité trompeuse concernant ce vaccin qui n'a pas été testé en temps de pandémie de coronavirus.

Or, selon eux, une étude récente fait état d'un risque d'infection au coronavirus majoré de 36% pour les personnes ayant reçu une vaccination contre la grippe saisonnière, par rapport aux personnes ne l'ayant pas reçue. L'ordonnance du tribunal sera rendue dans une quinzaine de jours.

"On aperçoit mal comment la vaccination prévue de trois millions de Belges contre la grippe ne risque pas d'aggraver encore la situation sanitaire actuelle liée au coronavirus", ont déclaré les requérants, "avec comme conséquence possible davantage de restrictions au détriment des libertés et du bien-être de tous".

Par ailleurs, l'efficacité de ce vaccin anti-grippe n'est pas prouvée, déclarent-ils. "Contrairement aux affirmations des autorités selon lesquelles la vaccination contre la grippe évitera des complications, il s'avère que de nombreuses publications concluent à son peu d'efficacité. Une étude de M. Anderson, C. Dobkin et D. Gorry conclut que 'la vaccination antigrippale ne diminue ni la mortalité ni le risque d'hospitalisation'", ont-ils affirmé.

"Il faut donc mettre en balance les 0,01% de la population susceptible d'être gravement affectée par la grippe et les risques qu'une vaccination traditionnellement peu efficace est susceptible de faire encourir à l'entière de la population belge en cas de vaccination de près de trois millions de personnes, qui seront ainsi rendues potentiellement bien plus sensibles au coronavirus", ont exprimé les requérants.